

# RÉINTÉGRATION DE MURIEL COMME DIRECTRICE D'ÉCOLE DANS LE VEXIN !

*En début d'année scolaire, notre collègue Muriel a perdu sa fonction de directrice d'école alors qu'elle avait fait grève pour dénoncer une situation pédagogique ubuesque et qu'elle avait déposé plainte pour dénoncer un fait de Violence Sexiste et Sexuelle (VSS) émanant de son supérieur hiérarchique.*

***Cela justifie-t-il d'être sur un siège éjectable ?***

La loi Rilhac qui était présentée comme apportant plus de latitude dans l'exercice de leur mission aux directeurs-trices les met en fait sur la sellette.

Cette loi leur donne plus de responsabilité sur le terrain mais les expose à des sanctions.

En effet, non seulement cette loi soumet les collègues directeur-trices à une évaluation tous les trois ans, mais en plus elle systématise le fait que le DASEN peut à tout moment, et de manière arbitraire, retirer un-e directeur-trice de la liste d'aptitude à la fonction de direction, sans égard aucun pour le travail accompli.

C'est ce qui est arrivé récemment à une de nos collègues, directrice chevronnée depuis une vingtaine d'années, confrontée à une série d'attaques de tout ordre. Cela a pu la conduire par exemple à déposer plainte à l'encontre de son inspecteur de circonscription pour atteinte à son intégrité physique sous forme de violence sexiste et sexuelle et à saisir sur conseil syndical la cellule d'écoute rectorale sur les VSS.

En parallèle, notre collègue, suite à une mobilisation qu'elle a engagée contre un projet ubuesque de Regroupement Pédagogique Inter-communal (mobilisation qui a réuni un grand nombre de professionnels et de familles), s'est vu attirer les foudres de la mairie de sa commune d'exercice. Or, il est important de rappeler que les collègues du premier degré n'ont aucun rapport hiérarchique avec les mairies.

Subir des violences, endurer les attaques d'édiles, devraient engager une protection immédiate des personnels par les autorités de l'Education Nationale. Au lieu de cela, au lieu par exemple de prévenir la cellule d'écoute rectorale contre les VSS et d'engager des procédures, au lieu de la soutenir face à des élu-es sortant de leur rôle, notre collègue est radiée de son poste de directrice.

**Nous exigeons du Recteur de l'académie de Versailles la réintégration immédiate de notre collègue Muriel sur la liste de directeurs-rices. En ce sens nous lui demandons une audience.**

ARGENTEUIL, LE 13 JANVIER 2025



CGT Educ'action 95



CGT\_Educ95



CGT\_Educ95



cgteduc95.org